

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2020/28

PUBLIE LE Vendredi 10 juillet 2020

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2020-28 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 10/07/2020

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire : Néant**

- II Délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020**

- III Arrêtés et Décisions du Président : Néant**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 juillet 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 01C_09_07_2020
ELECTION DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président est élu au premier tour de scrutin s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Sinon, un deuxième tour est nécessaire. L'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où l'élection se fait à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Sébastien CHOCHOIS propose la candidature de Monsieur Frédéric CUVILLIER.

Messieurs Antoine GOLLIOT et Denis BUHAGIAR présentent également leur candidature.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Frédéric CUVILLIER	55
Antoine GOLLIOT	01
Denis BUHAGIAR	02
Bulletins blancs	01
Bulletins nuls	00

Ayant obtenu 55 voix, Monsieur Frédéric CUVILLIER est proclamé Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Guy BOUTLEUX
Conseiller Communautaire de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 02C_09_07_2020
FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (...). L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...)".

Le CONSEIL décide :

- de fixer à 15 le nombre de vice-présidents de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 03C_09_07_2020
ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

L'élection des vice-présidents a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), le Conseil communautaire devra comprendre au minimum :

- un vice-président pour les communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants,
- un vice-président pour les communes dont la population est comprise entre 3 000 et 10 000 habitants,
- un vice-président pour les communes dont la population est inférieure à 3 000 habitants.

Par ailleurs, si le Président de la CAB est élu parmi les représentants de la commune centre, le poste de 1^{er} vice-président reviendra obligatoirement à un représentant des communes périphériques. Si, au contraire, le Président est un élu d'une commune autre que la commune centre, la 1^{ère} vice-présidence sera exercée par un représentant de la commune centre.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric CUVILLIER, il est procédé à l'élection des 15 Vice-Présidents :

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT


Monsieur Frédéric CUVILLIER propose la candidature de Monsieur Sébastien CHOCHOIS.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Sébastien CHOCHOIS	56
Bulletins blancs	02
Bulletins nuls	01
Abstention	00

Monsieur Sébastien CHOCHOIS est élu premier Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 062-246200729-20200709-03C_09_07_2020-DE

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Raphaël JULES

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Raphaël JULES	50
Bulletins blancs	07
Bulletins nuls	02
Abstention	00

Monsieur Raphaël JULES est élu deuxième Vice-Président.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Olivier BARBARIN.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Olivier BARBARIN	55
Bulletins blancs	03
Bulletins nuls	01
Abstention	00

Monsieur Olivier BARBARIN est élu troisième Vice-président.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Mireille HINGREZ-CEREDA	54
Bulletins blancs	02
Bulletins nuls	03
Abstention	00

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA est élue quatrième Vice-Présidente.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Brigitte PASSEBOSC.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Brigitte PASSEBOSC	56
Bulletins blancs	02
Bulletins nuls	01
Abstention	00

Madame Brigitte PASSEBOSC est élue cinquième Vice-Présidente

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Antoine LOGIE.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Antoine LOGIE	49
Bulletins blancs	08
Bulletins nuls	02
Abstention	00

Monsieur Antoine LOGIE est élu sixième Vice-Président.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Paulette JUILIEN-PEUVION.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Paulette JUILIEN-PEUVION	54
Bulletins blancs	04
Bulletins nuls	01
Abstention	00

Madame Paulette JUILIEN-PEUVION est élue septième Vice-Présidente.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Claude ETIENNE.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Jean-Claude ETIENNE	49
Bulletins blancs	06
Bulletins nuls	04
Abstention	00

Monsieur Jean-Claude ETIENNE est élu huitième Vice-Président.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Guy BOUTLEUX.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Guy BOUTLEUX	53
Bulletins blancs	05

Bulletins nuls	01
Abstention	00

Monsieur Guy BOUTLEUX est élu neuvième Vice-Président.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Gwenaëlle LOIRE.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Gwenaëlle LOIRE	46
Bulletins blancs	08
Bulletins nuls	05
Abstention	00

Madame Gwenaëlle LOIRE est élue dixième Vice-Présidente.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian FOURCROY.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Christian FOURCROY	52
Bulletins blancs	04
Bulletins nuls	03
Abstention	00

Monsieur Christian FOURCROY est élu onzième Vice-Président.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bertrand DUMAINE.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Bertrand DUMAINE	55
Bulletins blancs	03
Bulletins nuls	01
Abstentions	00

Monsieur Bertrand DUMAINE est élu douzième Vice-Président.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Dominique GODEFROY.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Dominique GODEFROY	54
Bulletins blancs	03
Bulletins nuls	02
Abstentions	00

Monsieur Dominique GODEFROY est élu treizième Vice-Président.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Renaud TAUBREGAS.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Jean-Renaud TAUBREGAS	52
Bulletins blancs	05
Bulletins nuls	02
Abstentions	00

Monsieur Jean-Renaud TAUBREGAS est élu quatorzième Vice-Président.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Anne LE LAN.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	59
Anne LE LAN	49
Bulletins blancs	07
Bulletins nuls	03
Abstentions	00

Madame Anne LE LAN est élue quinzième Vice-Présidente.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 04C_09_07_2020
ELECTION DU BUREAU

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) dispose que *«le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.»*

Conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) le BUREAU comprend un membre par commune, soit 22, ainsi que des membres supplémentaires à raison de :

1 pour les communes dont la population est comprise entre 10.000 et 20.000 habitants
2 pour les communes dont la population est comprise entre 20.000 et 30.000 habitants
3 pour les communes dont la population est comprise entre 30.000 et 40.000 habitants
4 pour les communes dont la population est supérieure à 40.000 habitants

La Ville de Boulogne-sur-mer dispose d'un siège au titre de la règle «un siège par commune» et de 4 sièges supplémentaires au titre de la strate de population supérieure à 40 000 habitants, soit 5 membres au total.

La Ville d'Outreau dispose d'un siège au titre de la règle «un siège par commune» et de 1 siège supplémentaire au titre de la strate de population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants, soit 2 membres au total.

La Ville de Saint Martin-Boulogne dispose d'un siège au titre de la règle «un siège par commune» et de 1 siège supplémentaire au titre de la strate de population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants, soit 2 membres au total.

A ces 28 membres s'ajoutent deux autres membres élus par le Conseil communautaire.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Pour Boulogne-sur-mer : FREDERIC CUVILLIER, MIREILLE HINGREZ-CEREDA,
JEAN-CLAUDE ETIENNE, DOMINIQUE GODEFROY, ANNE LE LAN,

Pour Outreau : SEBASTIEN CHOCHOIS, CHANTAL PONCHEL,

Pour Saint Martin-Boulogne : RAPHAEL JULES, CAROLINE CARON

Pour Le Portel : OLIVIER BARBARIN

Pour Wimereux : GUY BOUTLEUX

Pour Saint Etienne-au-Mont : BRIGITTE PASSEBOSC

Pour Wimille : ANTOINE LOGIE

Pour les 2 membres supplémentaires : PHILIPPE BEAUJARD, LUCIE MAILLARD

Pour Neufchâtel-Hardelot : PAULETTE JUILIEN-PEUVION

Pour Saint Léonard : GWENAELE LOIRE

Pour Equihen-Plage : CHRISTIAN FOURCROY

Pour Condette : HERVE LECLERCQ
 Pour Hesdin l'Abbé : THIERRY BENTZ
 Pour la Capelle-les-Boulogne : JEAN-MICHEL DEGREMONT
 Pour Dannes : OLIVIER CARTON
 Pour Baincthun : STEPHANE BOURGEOIS
 Pour Isques : BERTRAND DUMAINE
 Pour Nesles : GUY FEUTRY
 Pour Hesdigneul-les-Boulogne : YVES HENNEQUIN
 Pour Conteville-les-Boulogne : JEAN-RENAUD TAUBREGEAS
 Pour Pernes-les-Boulogne : SERGE QUETU
 Pour Echinghen : JACQUES LANNOY
 Pour Pittefaux : PATRICK COPPIN

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Nombre de votants	59
Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :	58
Abstention	01
Nuls	01

BOULOGNE SUR MER	FREDERIC CUVILLIER	57 voix
	MIREILLE HINGREZ-CEREDA	57 voix
	JEAN-CLAUDE ETIENNE	57 voix
	DOMINIQUE GODEFROY	57 voix
	ANNE LE LAN	57 voix
OUTREAU	SEBASTIEN CHOCHOIS	57 voix
	CHANTAL PONCHEL	57 voix
ST MARTIN BOULOGNE	RAPHAEL JULES	56 voix
	CAROLINE CARON	57 voix
LE PORTEL	OLIVIER BARBARIN	56 voix
WIMEREUX	GUY BOUTLEUX	57 voix
ST ETIENNE AU MONT	BRIGITTE PASSEBOSC	57 voix
WIMILLE	ANTOINE LOGIE	57 voix
	PHILIPPE BEAUJARD	57 voix
	LUCIE MAILLARD	55 voix
NEUFCHATEL-HARDELLOT	PAULETTE JUILIEN-PEUVION	57 voix
SAINTE LEONARD	GWENAELE LOIRE	57 voix
EQUIHEN-PLAGE	CHRISTIAN FOURCROY	57 voix
CONDETTE	HERVE LECLERCQ	57 voix
HESDIN L'ABBE	THIERRY BENTZ	57 voix
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	JEAN-MICHEL DEGREMONT	57 voix
DANNES	OLIVIER CARTON	57 voix
BAINCTHUN	STEPHANE BOURGEOIS	57 voix

ISQUES	BERTRAND DUMAINE	
NESLES	GUY FEUTRY	
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	YVES HENNEQUIN	57 voix
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	JEAN-RENAUD TAUBREGEAS	57 voix
PERNES-LES-BOULOGNE	SERGE QUETU	57 voix
ECHINGHEN	JACQUES LANNOY	57 voix
PITTEFAUX	PATRICK COPPIN	57 voix
LE PORTEL	Nathalie LEMAIRE	01 voix
LE PORTEL	Jean-Louis VINCENT	01 voix

Les 30 membres du Bureau élus sont :

BOULOGNE SUR MER	FREDERIC CUVILLIER
	MIREILLE HINGREZ-CEREDA
	JEAN-CLAUDE ETIENNE
	DOMINIQUE GODEFROY
	ANNE LE LAN
	PHILIPPE BEAUJARD
	LUCIE MAILLARD
OUTREAU	SEBASTIEN CHOCHOIS
	CHANTAL PONCHEL
ST MARTIN BOULOGNE	RAPHAEL JULES
	CAROLINE CARON
LE PORTEL	OLIVIER BARBARIN
WIMEREUX	GUY BOUTLEUX
ST ETIENNE AU MONT	BRIGITTE PASSEBOSC
WIMILLE	ANTOINE LOGIE
NEUFCHATEL-HARDELLOT	PAULETTE JUILIEN-PEUVION
SAINT LEONARD	GWENAELLE LOIRE
EQUIHEN-PLAGE	CHRISTIAN FOURCROY
CONDETTE	HERVE LECLERCQ
HESDIN L'ABBE	THIERRY BENTZ
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	JEAN-MICHEL DEGREMONT
DANNES	OLIVIER CARTON
BAINCTHUN	STEPHANE BOURGEOIS
ISQUES	BERTRAND DUMAINE
NESLES	GUY FEUTRY

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

ID : 062-246200729-20200709-04C_09_07_2020-DE

HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	
PERNES-LES-BOULOGNE	SERGE QUETU
ECHINGHEN	JACQUES LANNOY
PITTEFAUX	PATRICK COPPIN

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE

N° 05C_09_07_2020

ÉLECTION -MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 a réformé la commission d'appel d'offres (CAO). Il a aligné sa composition sur celle de la commission prévue à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), compétente en matière de délégation de service public.

L'article L.1411-5 du CGCT indique que la commission est composée, s'agissant d'un Établissement Public, du président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.


Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Claude COUQUET Didier DUCLOY Caroline CARON Sandrine BARDEAUX Philippe BEAUJARD
Suppléants	Chantal PONCHEL Laurence COLLAS-HURTREL Jean-Michel DEGREMONT Jacques LANNOY Jean-Louis VINCENT

Le vote se déroule à bulletins secrets

Nombre de votants	59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	58
Abstention	01
Nul	01

TITULAIRES	
CLAUDE COUQUET	56 voix
DIDIER DUCLOY	57 voix
CAROLINE CARON	56 voix
SANDRINE BARDEAUX	57 voix
PHILIPPE BEAUJARD	57 voix
SUPPLEANTS	
CHANTAL PONCHEL	57 voix
LAURENCE COLLAS-HURTREL	57 voix

JEAN-MICHEL DEGREMONT		Envoyé en préfecture le 10/07/2020
JACQUES LANNOY		Reçu en préfecture le 10/07/2020 Affiché le 5/ VOIX 
JEAN-LOUIS VINCENT		ID : 062-246200729-20200709-05C_09_07_2020-DE
		57 voix

Les membres de la Commission d'appel d'offres élus sont :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Claude COUQUET	Chantal PONCHEL
2	Didier DUCLOY	Laurence COLLAS-HURTREL
3	Caroline CARON	Jean-Michel DEGREMONT
4	Sandrine BARDEAUX	Jacques LANNOY
5	Philippe BEAUJARD	Jean-Louis VINCENT

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE

N° 06C_09_07_2020

**ÉLECTION - MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC**

La commission de délégation de service public (DSP) analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties.

L'article L.1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que cette commission est composée, s'agissant d'un Établissement Public, du président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentant proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.


Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Claude COUQUET Didier DUCLOY Caroline CARON Sandrine BARDEAUX Philippe BEAUJARD
Suppléants	Chantal PONCHEL Laurence COLLAS-HURTREL Jean-Michel DEGREMONT Jacques LANNOY Jean-Louis VINCENT

Le vote se déroule à bulletins secrets

Nombre de votants	59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	57
Abstention	02
Nul	00

TITULAIRES	
CLAUDE COUQUET	57 voix
DIDIER DUCLOY	57 voix
CAROLINE CARON	56 voix
SANDRINE BARDEAUX	57 voix
PHILIPPE BEAUJARD	57 voix
SUPPLEANTS	
CHANTAL PONCHEL	57 voix
LAURENCE COLLAS-HURTREL	57 voix

JEAN-MICHEL DEGREMONT	Envoyé en préfecture le 10/07/2020
JACQUES LANNOY	Reçu en préfecture le 10/07/2020 Affiché le 5/ VOIX 
JEAN-LOUIS VINCENT	ID : 062-246200729-20200709-06C_09_07_2020-DE 57 voix

Les membres de la Commission de délégation de service public élus sont :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Claude COUQUET	Chantal PONCHEL
2	Didier DUCLOY	Laurence COLLAS-HURTREL
3	Caroline CARON	Jean-Michel DEGREMONT
4	Sandrine BARDEAUX	Jacques LANNOY
5	Philippe BEAUJARD	Jean-Louis VINCENT

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE

N° 07C_09_07_2020

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le BUREAU dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement Public de coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social et de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires et autorisations de virements décidées par le Conseil.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du BUREAU et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le CONSEIL décide :

-de déléguer au BUREAU les attributions ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE

N° 08C_09_07_2020

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales «le PRESIDENT, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social et de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires et autorisations de virements décidées par le Conseil.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions qu'il exerce par délégation de l'organe délibérant.

Le CONSEIL décide :

- de déléguer au PRESIDENT les attributions ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 09C_09_07_2020
INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Code général des collectivités territoriales organise les règles applicables au régime indemnitaire des élus intercommunaux, par renvoi à celles applicables aux élus communaux.

Comme appliqué lors du précédent mandat, il est proposé de définir les indemnités allouées aux membres du Conseil communautaire dans les conditions suivantes :

Nature du mandat	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux attribué à la CAB
Président	145%	68%
Vice-Président	66%	33%
Conseillers délégués	Dans la limite des enveloppes indemnitaires globales	16%
Conseillers	6%	6%

Le CONSEIL décide :

- de fixer les taux applicables aux indemnités des élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, conformément au présent tableau ;
- de mettre en œuvre ces indemnités dès la transmission de la délibération au contrôle de légalité et la notification des arrêtés de délégations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 09 JUILLET 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Cassandra LANCEZEUX

ADMINISTRATION GENERALE
N° 10C_09_07_2020
CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, concernant les communautés d'agglomération, «lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local (...). Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local (...)».

Cette charte établit un cadre déontologique destiné à préciser les normes de comportement que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de leurs représentants :

« Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 062-246200729-20200709-10C_09_07_2020-DE

Le CONSEIL prend acte :

- de la Charte de l' élu local.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr